

Ecrit par le 22 juillet 2024

7 communes vaclusiennes ont passé une convention territoriale globale avec la CAF



Les communes de Velleron, Vedène, Jonquerettes, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Morières-lès-Avignon, ainsi que la communauté d'agglomération du Grand Avignon, viennent de signer leur 1^{re} Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF (Caisse d'allocations familiales) de Vaucluse et la MSA (Mutualité sociale agricole).

Cette convention, conclue pour 4 ans, a pour but de coordonner les actions de l'ensemble des acteurs du territoire et porte sur l'ensemble des domaines d'action de la Caf qui assure une présence auprès des familles des communes signataires tout au long de la vie : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, amélioration du cadre de vie, insertion, handicap et accès aux droits.

Dans le détail, cette Convention territoriale globale est déclinée en 8 grands objectifs :

- La professionnalisation du secteur de l'animation et de la petite enfance, avec notamment la volonté de répondre aux difficultés de recrutement.
- Le développement d'un service d'accès itinérant.

Ecrit par le 22 juillet 2024

- Le soutien aux parents et familles, avec notamment la mise en place d'un Lieu d'accueil enfants parents (LAEP), le déploiement de dispositifs d'accompagnement scolaire.
- L'accompagnement de notre jeunesse (donc vous avez un exemple à travers les films diffusés sur les TV autour du parcours culture/opéra).
- L'amélioration de l'accessibilité notre offre de service notamment pour les enfants porteurs de handicap, l'accueil d'enfant dont les parents sont en recherche d'emploi.
- Favoriser l'accès à la culture et enfin Agir pour l'environnement, la transition et le développement durable.

40,6M€ d'aides

Actuellement, la CAF de Vaucluse distribue déjà 40,6M€ de prestations aux habitants des 7 communes signataires. Par ailleurs, elle verse également 3,2M€ au titre des fonds d'action sociale pour accompagner et financer 8 crèches et 10 micro-crèches, 6 relais petite enfance (RPE-ex relais d'assistantes maternelles), 4 Maisons d'assistantes maternelles (MAM), 1 Lieu d'accueil enfants parents (LAEP), 8 Accueils de loisirs sans hébergement et 5 Accueils jeunes, 1 Ludothèque et 1 Dispositif 'Promeneur du Net' sur le territoire de ces communes.

L.G.

